

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES



CIRCULAIRE N° 1375 /MEF/DGD/DU 17 DEC. 2007
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé
pour le dédouanement des boissons
alcoolisées, des tabacs et cigarettes

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des Commissionnaires en Douane agréées, autorisés pour le dédouanement des boissons alcoolisées, des tabacs et des cigarettes est étendue à la Société Ivoirienne de Transit Maritime et Aérien (**SITMAR**), agréée sur le numéro 00242 M .

La présente Circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



COL. MAJ. K. GNAMIFEN